

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 99 (1963)
Heft: 27

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

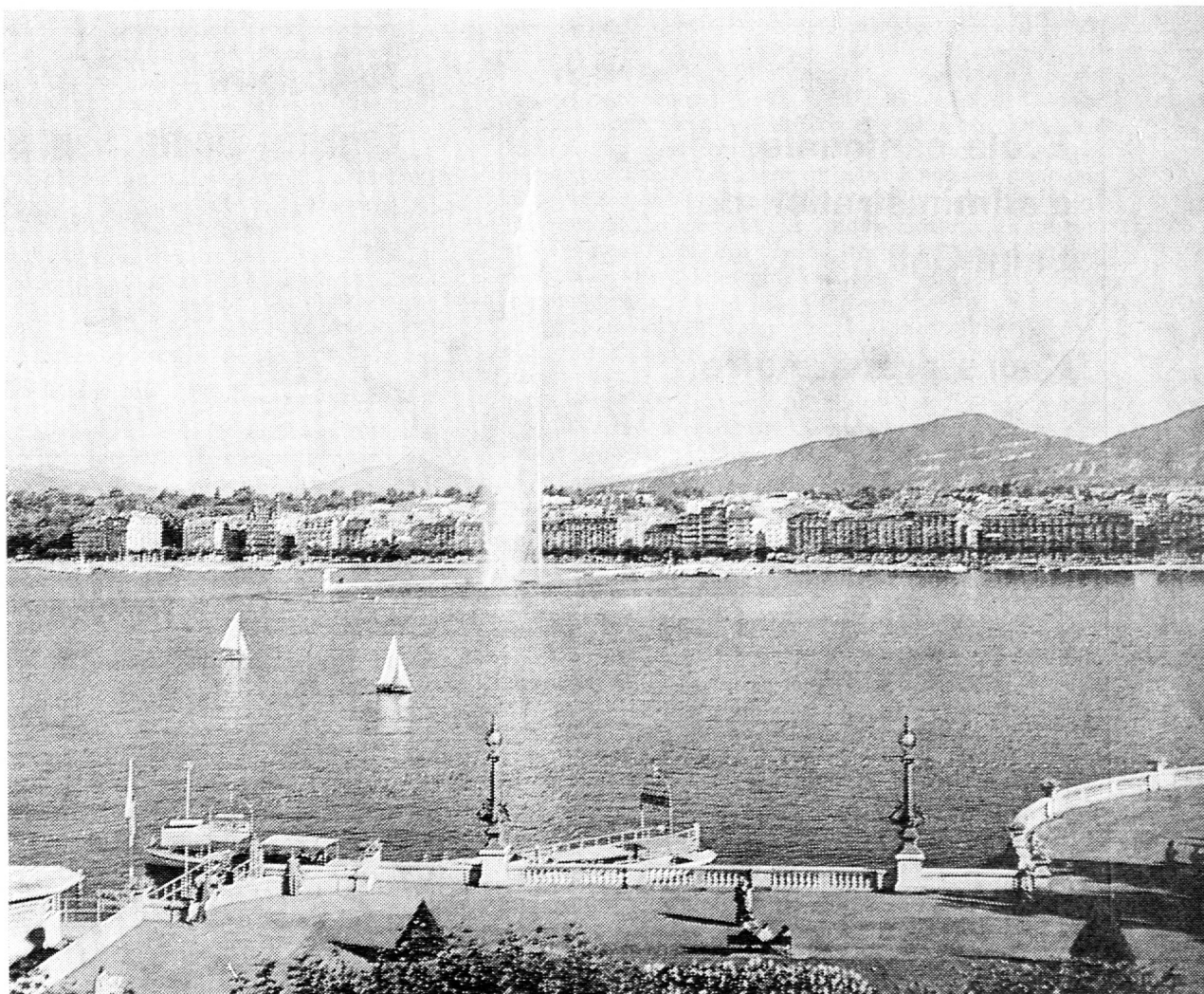
EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, . Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Genève, ville de congrès



Cliché « Journal de Montreux »

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

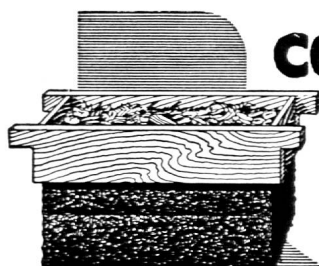


Vaudoise Vie

assurances vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents



COMPOSTO LONZA

transforme rapidement tous déchets
de jardin, feuilles, tourbe etc.
en excellent fumier

LONZA S.A. BALE



Ecole cantonale d'administration de Saint-Gall

Cours préparatoire

Le cours est destiné aux élèves de langues française, italienne et romanche, qui désirent fréquenter les classes préparant à l'admission dans les Postes, les Chemins de fer, les Douanes, les Télégraphes-Téléphones, Swissair. Le cours dure 6 mois et donne aux élèves des connaissances d'allemand suffisantes pour suivre ensuite l'enseignement des classes professionnelles (2 ans). Prospectus sur demande.

S'inscrire jusqu'au 30 septembre 1963. Ouverture du cours : 21 octobre 1963.

Funiculaire Lugano - Monte San Salvatore

Panorama splendide

★

La plus belle promenade de
la région

★

Tarif spécial pour écoles



Jubilé ——— 40 ans
au service de la clientèle



imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz
sa**

Notes biographiques

Pierre Bovet

(Membre d'honneur de la SPR)

Un nom — Un homme — Une œuvre

Bovet, vieux nom neuchâtelois, dont la famille qu'il désigne plonge ses racines dans la nuit des temps.

Pierre Bovet : un anneau, un chaînon de cette lignée.

« Je suis le fils de mon père » a-t-il répondu, avant tout propos amorcé au sujet de l'œuvre accomplie. Et il est si vivant d'esprit, aujourd'hui encore, que ces lignes, quoique rétrospectives, ne peuvent prendre à aucun moment l'allure d'une apologie posthume.

Son père, M. Félix Bovet, fut bibliothécaire de la ville de Neuchâtel et professeur de littérature française et hébraïque. Il est l'auteur d'un livre intitulé : « Voyage en Terre sainte ».

Nulle surprise donc, si nous constatons que M. Pierre Bovet a puisé aux meilleures sources d'une formation et d'une culture classiques, complétées par des séjours dans des universités suisses et étrangères. Il est de ceux qui, dotés de par leur hérédité, puis enrichis par leurs acquisitions personnelles, appartiennent à une époque où l'humanisme était à la mesure de l'homme. Ces caractéristiques, nous les découvrons chez l'homme auquel nous exprimons aujourd'hui notre admiration.

Il est bon qu'on le lui dise, et pourquoi.

Comme preuve de sa valeur, l'apport de son œuvre pourrait suffire. Cependant nous pensons que nous nous devons de souligner au préalable certains aspects de sa personnalité : puissance intellectuelle, sagacité, besoin intense de recherches dans des domaines et disciplines variés, centrés sur la connaissance intime de son prochain ; toutes ces qualités associées à une simplicité et une humilité rares qui font le charme de ce Neuchâtelois de vieille roche, devenu aujourd'hui, ensuite de l'œuvre déployée au cours de plus de 60 ans, un éducateur réputé mondialement, digne continuateur d'un Rousseau et d'un Pestalozzi.

L'esprit souffle où il veut ! et cet esprit veut que, à l'aurore de ce XX^e siècle, surnommé le siècle de l'enfant, surgissent en Russie un Tolstoï, en Italie Mme Montessori, en Allemagne Kerschensteiner et Geleeb, en Belgique le Dr Decroly, Jämes et Dewey dans les pays Anglo-Saxons.

Pourquoi, dès lors, notre pays resterait-il en marge de cette poussée génératrice et révolutionnaire ? La plupart des grandes inventions ne sont-elles pas nées souvent, sur plusieurs points simultanés dans les cerveaux humains !

Aussi, présentons-nous aujourd'hui, sans fausse modestie, cette équipe de maîtres suisses qui ont illustré par leur apport respectif la psychologie et la pédagogie contemporaines et dont le nom de plusieurs d'entre eux a franchi les cinq continents.

En tête, citons les responsables de la fondation de « l'Institut des Sciences de l'Education » appelé bientôt plus simplement « l'Institut Rousseau », lequel devient la poutre maîtresse d'une construction, d'un mouvement : il s'agit d'Edouard Claparède en tant qu'initiateur et de Pierre Bovet, comme premier directeur. Autour d'eux se groupent successivement : Adolphe Ferrière, Alice Descoeudres, Albert Malche, Jean Piaget, Robert Dottrens et d'autres collègues de valeur, qui tous dans un même élan, avec un égal enthousiasme œuvrèrent dans le même sens, dans un but bien

défini : mettre au service de l'école et de l'enfant les méthodes les plus rationnelles, appliquées par ailleurs en biologie, en médecine, en psychologie animale, définir les lois de l'évolution de l'esprit afin que les méthodes soient plus adéquates aux besoins de l'enfant, à ses tendances, à ses instincts, à ses possibilités, en un mot, créer à partir d'une école expérimentale « l'école sur mesure ».

Les fruits de cette collaboration, obtenus en 30 ans, sont prestigieux.

De la plume d'Edouard Claparède sort la « Psychologie de l'enfant », gros volume qui sert de base scientifique à l'étude de ce dernier, grâce aux investigations, enquêtes, statistiques, expériences relatées systématiquement.

Alice Descoeudres publie plusieurs volumes à partir de ses observations sur les anormaux. Adolphe Ferrière dans ses livres, écrits en un style alerte, explique tout ce que les écoles nouvelles révèlent chez l'enfant de possibilités, lorsqu'il est élevé en groupe, dans une atmosphère de liberté, soulignant ainsi la valeur unique de l'autonomie de l'écolier ou self-government. Pierre Bovet, pour son compte définit le sens et la portée psychologiques exacts de l'école active, mise au service de l'école publique. Il crée et traduit en termes heureux l'expression allemande d'*Arbeitsprinzip*, évitant ainsi la fâcheuse interprétation donnée en Suisse alémanique, dans certains milieux de l'enseignement, la rendant synonyme de *travail manuel*.

Un laboratoire consacré à l'orientation professionnelle et à la psychotechnique fut créé, rattaché plus tard ainsi que l'Institut Rousseau à l'Université. Des classes expérimentales furent instaurées à la Maison des Petits, dirigées avec une rare distinction par Mmes Audemars et Lafendel. Puis, naquit une Maison des Grands, faisant suite à la précédente. Mentionnons d'autre part l'ouvrage du Dr Godin « La croissance pendant l'âge scolaire » qui révèle dans ces pages un champ tout nouveau d'investigations, prouvant par là même que l'enfant, s'il est un petit d'homme n'est pas un « petit homme », que l'enfant est spécifiquement différent de l'adulte, de par les proportions des parties de sa stature, d'où des conséquences éducatives et hygiéniques bien déterminées dont l'école doit tenir compte.

Signalons une branche importante dérivée directement de l'Institut Rousseau et de l'initiative de ses fondateurs Claparède et Bovet : le BIE, Bureau international de l'Education, qui centralise à Genève tout ce qui a trait à ce domaine, paraissant dans le monde sous forme de publications. Une septantaine de pays se rattachent actuellement à cette institution et l'appuient dans son action moralement et matériellement.

Notons enfin des études d'ordre pratique de Pierre Bovet sur l'orthographe et la lecture, ces disciplines étant considérées comme moyens de dépistage, de diagnostic, de qualification ; une étude historique sur les examens de recrues.

Il nous faut, pour conclure bientôt, en venir à ce qui appartient en propre à M. Pierre Bovet dans cette activité au sein du mouvement pédagogique, à la tête de diverses œuvres en plein épanouissement.

Nous voulons essayer de dégager ce qui dans cette activité a apporté spécialement à nos écoles une contribution efficiente, théorique et pratique, et par voie de conséquence a provoqué un renouvellement de leurs idéaux.

Dans ces quatre dernières décennies nos écoles ont « marché » ; ce qui se manifeste par un besoin de re-

cherches scientifiques, par une adaptation incessante des moyens, des programmes, des maîtres.

A qui devons-nous en grande partie cette évolution, si ce n'est à un Pierre Bovet, qui, ignorant le laboratoire genre « tour d'ivoire » s'est jeté dans la mêlée, en répandant aux quatre vents des cieus par sa plume experte, ses conférences à l'étranger, des vérités éducatives à notre temps.

Il s'y est employé, à notre point de vue, de deux façons magistrales :

1° Par la publication des « Actualités pédagogiques ».

2° Par la rédaction à l'« Educateur », organe des instituteurs de la Suisse romande.

Arrêtons-nous à ces deux points.

1. La collection des « Actualités pédagogiques » éditée avec un souci de bienfaisance et d'esthétique par la maison Delachaux & Niestlé, vit le jour à Saint-Blaise en 1905 sous l'enseigne du Foyer solidariste.

Dès ses débuts, Pierre Bovet, alors professeur à l'Académie de Neuchâtel où il donnait entre autres un cours de psychologie s'y intéressa vivement. Il traduisit l'œuvre retentissante dans le monde des pédagogues : l'Ecole et le caractère de Foerster. Coup sur coup, par ses soins, de nombreux ouvrages parurent tous plus ou moins de la même veine. Impossible de les énumérer aujourd'hui puisque leur nombre dépasse la centaine, révélant au public de langue française tout ce qui peut servir à la découverte de l'enfant sous ses aspects psychologiques les plus cachés, et contribuant à la connaissance des moyens pédagogiques les plus récents (voir par ex. Gattegno). Mentionnons cependant : l'« Instinct combatif » de P. Bovet lui-même qui en est à sa 3^e édition, traduit en anglais, polonais, espagnol et grec. Citons de plus une étude sur le « sentiment religieux chez l'enfant » qui dénote une perspicacité remarquable de la part de son auteur.

2. En qualité de rédacteur de l'« Educateur », M. Pierre Bovet travailla pendant 13 ans en collaboration avec nos charmants et dynamiques collègues Albert Rochat et Albert Chessex, constamment en contact avec la vie de nos écoles, à l'écoute des expériences en cours, toujours prêt à fournir une suggestion, un conseil, à encourager une initiative.

En tout et pour tout, Pierre Bovet a tracé un sillon profond et infrangible dans cette terre de son pays. Est-il besoin d'ajouter d'autres titres au palmarès de l'œuvre d'un homme, dont toute la vie a été consacrée au bien de son prochain, à son accession vers plus de liberté, de vérité, de bonheur, et qui a donné le meilleur de ses forces, de sa riche personnalité aux entreprises philanthropiques qu'il a conçues en vertu de sa foi en l'esprit, foi en l'homme-enfant éduicable et éduqué, grâce à la Science... mais plus encore par l'Amour.

Max Diacon

Exposition nationale 1964

Lors de la dernière séance du groupe 208/02, Madame Billeter, architecte, a présenté un « Commentaire » au projet et programme résumés de la section « L'instruction, l'éducation et l'étude ».

De ce commentaire, nous extrayons les données suivantes qui doivent, croyons-nous, intéresser nos collègues. Nous nous bornerons à relever les idées générales nouvelles et les précisions concernant le groupe 02 « Enseignement et éducation » en ce qui concerne les écoles primaires et primaires supérieures.

Le pavillon d'exposition sera plus grand que celui prévu primitivement, mais cet agrandissement se fera

au seul profit de l'université et de la recherche scientifique. Les travaux de construction seront terminés en octobre de cette année et l'hiver entier sera mis à profit pour l'aménagement intérieur et la présentation des matières d'exposition.

Le panneau réservé sous l'atrium au groupe 02 illustrera le thème « L'école d'aujourd'hui construit la Suisse de demain ».

Le bâtiment d'exposition comprend trois ailes, autour d'un centre sur deux niveaux. Entrée à l'est, sortie à l'ouest. Circulation en boucle complète sur laquelle se greffe, au milieu, la boucle de l'étage des enfants et, avant la sortie, celle de la chambre noire. La visite de synthèse ne suit que la boucle principale. La vision générale se contente de la cour d'entrée avec l'introduction.

La halle est maintenue dans la pénombre pour permettre les projections sur de grands écrans de 7 sur 3 m 20 à environ 3 m du sol. Les projecteurs automatiques sont placés sur des plates-formes suspendues à la construction de la toiture.

Au niveau du sol, expositions sur tables, piétements et vitrines éclairés localement.

L'aile est présente les groupes 02 et 03 dans trois espaces obscurcis, de plan carré, soulignés au sol par des gradins à contremarches lumineuses, centrés sur une vitrine éclairée située un peu en contrebas.

Des sièges, disposés en fer à cheval, invitent le visiteur à suivre, assis, l'exposé des sujets projetés sur les écrans : textes, photos (noir et blanc ou couleur), films et images. Un écouteur à chaque accoudoir, avec sélecteur, permet d'entendre le commentaire à la projection dans une des quatre langues au choix. Les projections bien choisies, de grand format, de grande qualité artistique, présentées dans un déroulement logique, doivent mettre le spectateur directement en face des problèmes de l'éducation et de l'enseignement.

Le programme reste celui du catalogue (déjà présenté dans l'« Educateur »).

Au sujet : à *L'enfant* sont réservés :

- Ecran 1 Principes de l'éducation et de l'enseignement ;
- Ecran 2 La famille et le foyer ;
- Ecran 3 Le jardin d'enfants ;
- Ecran 4 L'école primaire.

Au sujet : *L'adolescent* :

- Ecran 5 Buts et principes ;
- Ecran 6 Les classes primaires supérieures ;
- Ecran 7 Les écoles secondaires ;
- Ecran 8 Les écoles moyennes.

Il est prévu de traiter le sujet « Les maîtres et l'école de demain » dans le développement logique des sujets ci-dessus.

L'information est prévue dans le hall carré, plafonné qui précède le théâtre. On y trouve toutes les fiches d'orientation des groupes et les publications relatives aux problèmes exposés. Un bureau en retrait permet de donner des renseignements plus personnels.

Il sera construit un théâtre à usages multiples : concerts, comédie, guignol, etc. (le tout présenté par des classes). Il comprendra soixante places assises et vingt places debout. L'équipement de scène, les locaux annexes sur deux niveaux, seront suffisants.

Le groupe 02 sera également présent dans le secteur « Introduction de l'enfant à la science ».

Dans la discussion qui suivit, le délégué SPR au sein du groupe 02 a élevé de sérieuses réserves quant au système unique de présentation choisi, à la place trop

restreinte réservée au maître et à sa formation et au fait que rien n'était prévu pour « accrocher » le visiteur pressé.

Finalement, les vœux suivants ont été votés par le comité du groupe 02 pour être adressés aux architectes responsables :

1. Le sujet « Le maître » déjà présenté tout au long du programme doit être repris pour lui-même en un secteur réservé.

2. Certaines idées essentielles doivent être présentées de façon à frapper tous les visiteurs de l'exposition.

Une bonne nouvelle, la contribution financière de la SPR sera finalement inférieure au montant voté lors de la dernière assemblée des délégués, contribution modeste si l'on pense que le budget de construction du pavillon envisagé, sans tenir compte des frais d'exploitation ascende à 3 200 000 francs !

De nombreux collègues se demandent comment ils peuvent collaborer personnellement à la préparation de l'Exposition nationale 1964 au sein du groupe 208/02, « Enseignement et éducation ».

Cette collaboration peut s'exercer de trois manières différentes :

1. En faisant bon accueil au graphiste et aux photographes chargés d'illustrer les sujets exposés et qui pourraient faire irruption dans une classe ou même dans la vie privée d'un maître.

2. En proposant des moyens d'enseignement, des travaux d'élèves, des objets, des réalisations artistiques, etc., qu'ils voudraient voir figurer dans les vitrines d'exposition.

3. En préparant avec les élèves d'une classe un spectacle, ou une partie de spectacle, à présenter au théâtre de notre pavillon.

Nous publierons prochainement dans l'*Educateur* la liste des responsables locaux chargés d'assurer la liaison avec le représentant SPR au sein du Comité 208/02.

Pompaples, le 19 juin 1963.

H. Cornamusaz

Ecole et enseignants — aujourd'hui

Trois conférenciers s'exprimeront, au Congrès suisse des instituteurs, sur le thème du jour : « Ecole et enseignants — aujourd'hui ». Ce sujet sera traité par un économiste, par un sociologue et par un pédagogue.

Monsieur le D^r Fritz Hummler, délégué du Conseil fédéral pour la création de possibilités de travail et pour la prévoyance de l'économie de guerre, œuvre depuis des années à l'avancement de la génération montante selon l'esprit de notre temps. C'est lui qui, lors du deux centième anniversaire de la Société helvétique, en mai 1961, annonça la création de la « Fondation Pestalozzi pour le développement des jeunes des régions montagneuses ». Animé de l'idée qu'il est préférable de maintenir deux cents familles dans une vallée alpestre où elles peuvent vivre sainement plutôt que quatre cents qui doivent y végéter, la Fondation est entrée entre-temps en activité. Le D^r Hummler considère le déclassement et le développement des capacités humaines et des qualités positives du caractère, dans tous les milieux de la population de notre pays, comme l'une des tâches les plus importantes posées aujourd'hui à l'instituteur. Si la Suisse veut se maintenir aussi à l'avenir à un niveau social élevé, il faut placer au premier plan la fabrication de produits de haute valeur. Ceci exige des recherches et un développement intensifs, des investissements de capitaux, une spécialisation des produits fabriqués et une exécution

soignée. A cet effet nous avons besoin d'ouvriers particulièrement bien formés, hautement qualifiés dans leurs branches, de dessinateurs, de techniciens, d'ingénieurs, de chercheurs et aussi d'enseignants à tous les degrés.

L'économie publique demande instamment que de nouveaux efforts soient réalisés dans le domaine de l'instruction publique.

Le sociologue en arrive à la même conclusion. « Nos systèmes d'enseignement ne sont plus en accord avec le développement de l'économie et de la vie sociale », écrit le professeur Jaccard, de l'Ecole des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, dans son ouvrage publié en 1962 : « Sociologie de l'éducation ». « L'accélération du progrès technique exige des réformes profondes dans les régimes scolaires... C'est tout le contenu et la structure de l'enseignement, plus encore ce sont les idées maîtresses de la tradition éducative qui doivent changer... » Le professeur Jaccard a enseigné dans de hautes écoles de notre pays et des Etats-Unis. Il connaît à fond les conditions scolaires de l'étranger ; il est familiarisé avec notre « Ecole de culture » et la nouvelle « Ecole de masse » telle qu'elle a été édiflée, depuis la Deuxième Guerre mondiale aux Etats-Unis, en Union soviétique et en Scandinavie, et dans chacun de ces pays avec sa propre empreinte : « C'est l'esprit même de notre vie sociale qui doit changer. Il faut ouvrir à tous l'accès au bien-être et à la culture. On n'y parviendra que par une réforme du système éducatif... Ce qui était bon pour une minorité ne l'est plus pour la masse des élèves que nous devons instruire. » Le professeur Jaccard constate que dans les écoles des masses le niveau a baissé, et que ce ne sont pas des statistiques établies pour des raisons de prestige qui peuvent le relever. Il se demande comment chez nous la culture des masses, la préparation à la vie professionnelle sont possibles sans que soit sacrifiée une vaste instruction fondamentale. A côté d'une réforme de l'enseignement, il propose aussi des mesures administratives : une aide financière aux étudiants de conditions modestes, et une extension des possibilités d'instruction aux écoles moyennes supérieures pour les jeunes filles.

Avec le directeur W. Zulliger, président de la conférence des directeurs d'école normale, c'est le pédagogue qui a la parole. Sa fonction l'a amené à la conviction que l'éducateur, davantage que les représentants d'autres professions, a besoin d'une grande sagacité pour interpréter les manifestations de notre temps, puisqu'il entend, venu du monde d'hier, introduire les enfants aujourd'hui dans le monde de demain, à peu près inconnu. C'est ainsi que M. Zulliger cherche aussi les raisons qui ont conduit l'école à sa crise d'aujourd'hui. Il ne s'arrête pas à la critique, aux faits constatés du point de vue sociologique. L'éducation ne doit pas seulement s'en tenir à ce qui est, mais aussi à ce qui doit être ; s'adaptant aux circonstances de notre temps, elle cherche sa voie, en tenant un juste milieu entre un avant-gardisme superficiel et un conservatisme rigide. Même si le dynamisme de la société moderne met en doute le point de vue selon lequel l'éducation signifie avant tout la transmission de la culture des anciennes générations aux jeunes, il existe des valeurs à transmettre qui doivent encore être valables demain, si l'être humain veut rester ce qu'il est. C'est pourquoi nous avons aussi besoin, parmi les enseignants, de « connaisseurs », c'est-à-dire de « professeurs », et non seulement d'instituteurs. C'est vers ce but que doivent tendre la formation et le perfectionnement.

ment de l'instituteur. Comme directeur d'école normale, M. Zulliger a été appelé à exposer les méthodes de la formation de l'enseignant dans le sens indiqué ci-dessus.

Trois conférences, trois aspects d'un même problème. Il y aura certainement dans les trois exposés des points de contact communs. Qu'il nous soit permis d'en signaler deux pour clore nos considérations.

Chacun des trois conférenciers a développé jusqu'à présent, à sa manière, l'idée selon laquelle il est faux de ne dispenser à l'école qu'un enseignement unilatéral, orienté vers des buts pratiques et professionnels. Le D^r Hummler a déclaré à maintes reprises que l'enseignement concentré sur des buts immédiats ne suffit pas ; il est tout aussi important de cultiver le niveau moral et intellectuel. A cet effet il importe, entre autres, que chacun s'efforce de répandre une éducation permanente, et qu'il considère l'enseignement comme une tâche qui n'est jamais achevée, et qu'enfin il soit toujours disposé et capable de se perfectionner et de se renouveler.

Un deuxième point, sur lequel l'économiste, le sociologue et le pédagogue ont une idée commune : « La revalorisation de l'école ne se fera jamais sans la revalorisation de la vocation et de la tâche de l'enseignant » (Jaccard). La « fabrication » de diplômés à la chaîne est impossible, car il s'agit de la formation de personnalités qui auront à remplir une mission, celle de l'éducateur qui doit se donner corps et âme à sa vocation, et qui ne doit pas être seulement et simplement instituteur. C'est pourquoi la situation matérielle, sociale et morale de l'enseignant doit être relevée ; et c'est précisément pour agir dans ce sens que les enseignants sont convoqués aujourd'hui. Mais le corps enseignant ne peut intervenir isolément ; il a besoin d'être soutenu puissamment dans son action par les pouvoirs publics, par la presse, par les autorités et par toute la population.

H. R. E.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de la SPR

à Yverdon, le samedi 3 novembre 1962, à 15 h., à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil de ville, 1^{er} étage.

Liste des présences :

a) avec droit de vote :

Neuchâtel :	7 délégués
Vaud :	23 «
Jura Bernois :	8 «
Genève :	9 «
Total :	47 délégués

b) avec voix consultative :

Les 7 membres du Comité central SPR, fonctionnant comme Bureau de l'assemblée.

c) Invités :

M. Georges Steiner, municipal, représentant la Municipalité de la ville d'Yverdon ; M. D^r Egger, directeur du « Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation », Genève ; M. Althaus, président du SLV-ASE, Berne ; M. M. Rychner, secrétaire de l'ASE, Berne ; M. Morier-Genoud, gérant de la « Guilde de documentation ».

Présidence : Adrien Perrot, président du CC/SPR.

Ouverture de séance : Le président Perrot salue toutes les personnes de ce jour, M. Steiner, municipal, Yverdon, qui nous adressera quelques mots au cours du repas, M. D^r Egger, qui nous fera un exposé après la partie administrative de notre assemblée. MM. Althaus et Rychner, représentants de l'ASE, ainsi que les candidats au nouveau Comité central SPR. Il félicite M. Jaquet, nouveau président de la SPN. Il présente les excuses de M^{me} Meyer de Stadelhofen, Genève, et de M. Grandjean, Neuchâtel, futur membre du CC. Il rappelle les exigences de l'horaire et demande à tous de faire l'effort nécessaire pour que cet horaire puisse être tenu.

Deux scrutateurs sont désignés en la personne de MM. Christe (SPJ) et B. Jotterand (SPV).

Les délégués ont reçu à leur domicile la documentation qui leur permettra de suivre les délibérations. Des numéros supplémentaires de l'*Educateur* sont à disposition.

L'ordre du jour de l'assemblée est approuvé, sans modification.

I. **Le procès-verbal** est lu et accepté sans observation, avec remerciements au secrétaire (P.V. du 22. 6. 62).

II. Rapports d'activité :

a) du Comité central ;

b) de la Commission SPR pour le choix des lectures.

Ces deux rapports ont paru dans le N° 33 de l'*Educateur*, du 5. 10. 62 ; personne n'en demande la lecture. Tous les deux sont acceptés par les délégués, sans observation et avec remerciements à leurs auteurs.

III. Comptes SPR 1962 :

a) Administration courante ;

b) Guilde de documentation.

Le trésorier Pulfer présente ses comptes et commente certains postes, en particulier ceux qui ont rapport au Congrès SPR. A l'avenir, et selon le vœu de l'assemblée, les comptes seront présentés en trois rubriques distinctes : SPR/Guille de documentation/Educateur.

Nous n'avons à nous prononcer aujourd'hui que sur les deux premières, l'exercice annuel de l'*Educateur* correspondant à l'année civile. Pulfer termine en remerciant les caissiers cantonaux. Son exposé est accueilli par des acclamations qui montrent bien qu'une fois de plus notre trésorier n'a pas déçu l'attente des délégués.

Le président Perrot remercie Pulfer de son travail, de son exactitude et de sa ponctualité exemplaires.

Discussion : A. Rochat demande si le chiffre de Fr. 28 276.— pour matériel chez l'administrateur est réel ou fictif. Morier-Genoud répond qu'il s'agit naturellement d'une estimation. Perrot précise que ce n'est pas fictif puisque ce qui ne se vend plus est décompté. Cramatte demande que l'on établisse à l'avenir le prix d'inventaire sur la base du prix de revient des brochures, ce qui serait plus exact.

A. Rochat donne connaissance du rapport des vérificateurs des comptes et Perrot le remercie. Ainsi que les vérificateurs le proposent, l'assemblée accepte les comptes à l'unanimité, avec remerciements à notre fidèle trésorier.

IV. **Siège central :** Perrot fait l'historique de la question : on a parlé de ce problème à Neuchâtel tout d'abord ; la SPV se déclare être en mesure de nous offrir quelque chose dans un proche avenir, dans un bâtiment qu'elle possède. Actuellement, elle est en train de s'installer et elle a mis au concours la place de secrétaire central, ce dont le président la félicite. Au cours d'une

récente entrevue, la SPV nous a offert l'usage d'une salle de séance (indemnité de Fr. 5.— par séance), une salle d'archives, l'usage des installations pour travaux de secrétariat et une permanence téléphonique. Elle n'offre pas encore de salle pour un bureau SPR, mais les tractations se poursuivent. Le CC remercie la SPV et propose d'accepter ce qui est déjà offert, locaux et travaux administratifs, tout en chargeant le nouveau CC de poursuivre les démarches en vue de la création définitive d'un siège central SPR. Il a déjà prévu une somme de Fr. 600.— au budget, pour le secrétariat, ainsi que Fr. 200.— pour le loyer, en attendant mieux et plus.

La discussion n'est pas utilisée et les propositions du Comité central sont acceptées tacitement.

V. Budget :

a) Honoraires et indemnités.

Le président relit ce qui avait été présenté à Neuchâtel ; il n'est fait aucune proposition de modification et l'assemblée accepte ce projet sans opposition.

b) *Budget général* : total des dépenses : Fr. 21 550.—. La discussion n'est pas demandée et le budget est accepté sans opposition.

c) *Cotisation ordinaire SPR* : proposition du CC : Fr. 6.—. Il n'y a pas d'avis contraire et la cotisation est acceptée elle aussi sans opposition.

VI. Cotisation annuelle pour le Congrès SPR :

Le président introduit le sujet : pour le moment le fonds des Congrès est à sec. Les comptes du Congrès 1962 présentent pour le moment un total de Fr. 31 000.— env. (dont plus de Fr. 9 000.— pour la publicité) aux recettes et un montant de Fr. 39 000.— environ aux dépenses. La subvention fédérale manque encore : nous devons la recevoir, mais elle n'est pas assurée pour l'avenir. Le président donne à ce sujet connaissance de la lettre de M. le conseiller fédéral Tschudi, exposant en substance que la Confédération nous allouera probablement un subside pour 1962, sous réserve d'approbation des Chambres, mais que cela ne doit pas constituer pour nous un précédent, le Conseil fédéral étant d'avis, à l'avenir, de laisser les cantons agir seuls dans ce domaine. L'avenir n'est donc pas assuré, les comptes 1962 boucleront probablement avec un modeste bénéfice. Dans ces conditions, le Comité central propose de percevoir une cotisation annuelle de Fr. 1.— pour le Congrès SPR. En effet, nous devons montrer que nous faisons aussi notre part, lorsque nous présentons des demandes de subvention.

Discussion : Cramatte demande ce qu'il en est de notre contribution à l'Expo 64 ; faut-il encore prévoir une cotisation spéciale pour cette manifestation ? Le président répond que ce ne sera pas nécessaire puisque, comme promis, nous avons constitué une réserve de Fr. 3 000.— qui nous permettra d'effectuer les versements annuels prévus de Fr. 1 000.—. Jaquet tient à préciser que sans être opposé à cette cotisation, il tient le montant de Fr. 1.— comme un maximum acceptable pour les Neuchâtelois. Perrot rappelle que la situation est la même pour les Jurassiens qui appartiennent à trois associations qui ont toutes demandé des augmentations de cotisations. J.-P. Rochat milite en faveur d'une cotisation minimum d'un franc, surtout qu'il nous faudra penser à marquer dignement le centenaire de 1964. Cramatte craint que le montant ainsi produit (env. Fr. 15 000.—) n'incite le CC à la dépense ! Mais il ne fait pas de contre-proposition et la cotisation de Fr. 1.— est acceptée sans opposition.

VII. Elections statutaires : Le nouveau Comité central SPR se présente comme suit, pour les quatre prochaines années :

Vaud : Bureau (section directrice) : M. A. Veillon, Montreux, président ; Mlle Yvette Pernet, Lausanne ; M. Henri Cornamusaz, Pompaples ; M. Barbay, Lausanne.

Neuchâtel : M. Claude Grandjean, Fontainemelon ; M. Jean John, La Chaux-de-Fonds.

Genève : M. Huttin, Genève.

Jura : M. Adrien Perrot, Bienne.

Les huit nouveaux membres non-permanents du CC sont élus par acclamations. Le président sortant leur adresse tous nos vœux et félicitations.

* En ce qui concerne les membres permanents, l'élection se déroule en deux temps :

1. Willemin, rédacteur du bulletin, et Pulfer, trésorier, sont confirmés dans leur fonction respective pour une nouvelle période de quatre ans, aux applaudissements de l'assemblée.

2. André Chabloz décline toute réélection au poste de rédacteur de l'*Educateur* et nous devons lui trouver un successeur. Nous sommes en présence d'une proposition vaudoise, mais avant de la traiter, le président adresse un vibrant hommage à notre collègue Chabloz, éloge que je tiens à reprendre *in extenso* :

« En date du 30 septembre, André Chabloz nous fait parvenir sa lettre de démission et prie le CC de lui trouver un successeur.

Il était entré au CC le 28 août 1944 et avait été nommé rédacteur par l'Assemblée des délégués de Neuchâtel. Ainsi donc, après presque 20 ans d'activité, Chabloz désire poser la plume pour s'accorder un peu de répit. Il y en a peu parmi nous qui ont ou qui auront consacré autant d'années et d'efforts à la cause de la SPR et cela vaut bien que nous nous arrêtions un moment pour lui dire ensemble notre gratitude et notre admiration.

20 ans de rédaction, cela représente près de 1 000 numéros de l'*Educateur* à sortir ; qui dira jamais combien ces 1 000 numéros ont nécessité de veilles, de soucis, de samedis et de dimanches, de démarches, de sollicitudes et quelquefois de difficultés ! Un journal, j'imagine, c'est un peu comme un enfant qui réclame de ses parents un souci constant. On ne peut pas se défaire d'y penser, il ne vous quitte pas. Un journal tel que l'*Educateur*, c'est encore une grande responsabilité à assumer : les écrits restent, témoins utiles ou gênants. Pareil à la langue d'Esope, on peut en faire la pire ou la meilleure des choses. Et puis pour nous, pour une société telle que le SPR, un journal est encore notre miroir ; miroir de nos activités, de nos tendances, de nos problèmes, de nos espoirs, de nos orientations. Pour nous et pour les gens qui nous observent et nous jugent.

Aucun de ces problèmes importants n'a échappé à notre camarade Chabloz et à chacun d'eux, il s'est efforcé en conscience de donner la solution qu'il jugeait la meilleure.

Aujourd'hui, Chabloz dépose son mandat ; il a bien mérité de nous tous et des sociétés affiliées que vous représentez, ainsi que de l'Ecole romande. L'idée romande lui a été chère, ayant toujours été persuadé que l'harmonie entre nos différentes sections romandes était une chose vitale à laquelle il valait bien de se dévouer sans calcul. Et il a eu en main pour ce faire, ce merveilleux instrument que représente l'*Educateur*,

seul trait d'union romand entre enseignants de ce pays.

Mais si Chabloz quitte l'*Educateur*, il ne nous abandonne pas complètement. Le Comité central l'a prié de rester au service de la Guilde, qui lui doit aussi beaucoup. Encore une idée spécifiquement romande bien faite pour séduire un esprit comme celui de Chabloz. On connaît les étapes de cette entreprise et le succès qui la couronne chaque année, sans exception. Maintenant, la Guilde est entrée dans sa phase de maturité; elle a son directeur, son administrateur, son trésorier, sa comptabilité et son propre compte de chèques postaux; ses publications diverses et variées sortent régulièrement de presse. Le chiffre d'affaires qu'elle réalise dit assez combien elle est appréciée par le corps enseignant et les écoles.

« Mon cher Chabloz, tu m'excuseras d'avoir malmené ta modestie, mais il était bon, je crois, que ces choses soient dites. Tu quittes l'*Educateur*, mais tu as un avantage sur tous ceux qui se dévouent à la société: ton œuvre reste intacte, elle a la solidité de ce qui est écrit et l'on peut s'y référer à tout moment. Et puis la Guilde, deuxième avantage, reste le fil et le lien qui te garde attaché à cette Romande que tu as fidèlement servie et au nom de laquelle je t'adresse mon dernier et sincère remerciement. »

Cet exposé est souligné de vives acclamations. Michel tient à ajouter, comme ancien président, toute la reconnaissance et l'admiration que l'on doit à Chabloz pour son admirable travail. L'*Educateur* n'est pas lu qu'en Romandie, car il est aussi notre seul lien permanent vers l'extérieur, et il a toujours suscité l'admiration de nos collègues étrangers pour une telle publication de la part d'une aussi petite section. Le départ de Chabloz est lui aussi une preuve de sa très grande sagesse, car il s'en va au moment où il sait qu'il peut être remplacé. Qu'il soit aussi remercié pour cela.

Chabloz exprime alors combien le sentiment de prendre congé est désagréable. Il a fait l'*Educateur* parce qu'il aimait cela, malgré les difficultés auxquelles le président a fait allusion. Il se console en pensant qu'il pourra retrouver une seconde jeunesse en reprenant des contacts qu'il avait dû abandonner, des lectures nouvelles, qui remplaceront la hantise du journal à sortir. Car un journal remplit la vie de son rédacteur. Il regrettera surtout les contacts personnels qu'il avait pu nouer, avec des collègues, des typos, mais aussi avec nos différents comités cantonaux. Il a commencé son activité sous une direction jurassienne et finit de nouveau avec le Jura, après avoir fait un tour complet qui lui a permis d'apprendre à mieux connaître son pays.

Avant de terminer, Chabloz désire rendre hommage à Willemin et le remercier pour leurs longues et amicales relations, sans une ombre. Il exprime sa gratitude à tous les comités passés et encourage les futurs responsables à travailler malgré le manque apparent de résonance chez les collègues. Souvent, un mot, une phrase touchent et cela seul vaut déjà la peine. Un départ est tout de même une rupture, un déchirement, mais la décision est plus facile à prendre quand on sait que le successeur aimera faire ce travail.

Perrot reprend alors les délibérations en informant l'assemblée qu'une seule proposition lui est parvenue en date du 12 octobre, de la section vaudoise: Jean-Pierre Rochat, auteur du rapport du Congrès 62. L'UIG n'a pas de proposition à faire, la SPN et la SPJ appuient la candidature vaudoise, si bien que J.-P. Rochat est élu à l'unanimité des membres présents.

Le nouveau rédacteur de l'*Educateur* est félicité de tous côtés; il répond avec l'émotion du débutant et l'appréhension de l'apprenti. Il a accepté ce poste après mûre réflexion et assure l'assemblée qu'il essaiera de marcher dans les traces de son prédécesseur.

A. Veillon, à son tour, remercie l'assemblée pour son élection; il préfère se présenter avec des actes et non avec des paroles, mais il désire remercier le Comité biennois qui a fait plus que son devoir. Aujourd'hui, notre école est remise en question dans tous les milieux. Le nouveau comité travaillera au renforcement de la Romande, non pas dans des solutions de compromis mais dans le dépassement des problèmes que nous devons résoudre.

Commission de vérification des comptes: sont élus, pour une période de quatre ans et sans opposition:

UIG: Pierre Haubrechts, Genève; SPN: Jules-Auguste Girard, Savagnier; SPJ: Gerber, Villeret.

VIII. Commissions permanentes de la SPR:

Le CC propose que leur renouvellement soit effectué par le nouveau Comité central; cela permettra de prendre des décisions avec plus de tranquillité. Proposition acceptée sans opposition.

L'assemblée devrait en revanche se prononcer sur le principe de la création:

- a) d'une commission des moyens audio-visuels;
- b) d'une commission des affaires scolaires intercantionales;

et de la suppression:

- a) de la commission des moyens d'enseignement;
- b) d'une commission de la projection fixe, dont les tâches seront reprises par la commission des moyens audio-visuels.

Le président donne encore connaissance des candidatures actuellement en possession du CC, pour nos différentes commissions.

Ehinger demande que les propositions vaudoises soient tout de même mises en discussion, en particulier de fixer la mission et l'effectif de la Commission intercantonale.

Mission la plus importante: mettre en pratique les thèses du Congrès de Bienne 1962. Puis créer des sous-commissions au fur et à mesure des besoins. Débuter aussitôt que possible. J.-P. Rochat propose de préciser la mission en ajoutant: ...d'entente avec le Comité central et les sociétés affiliées. Michel désire que l'on précise encore que c'est le Comité central qui reste le responsable, la commission étant un organe qui lui est subordonné et qui a pour mission de mettre en œuvre les moyens pratiques de réaliser les thèses du Congrès. ce qui est accepté par l'assemblée.

Effectif: Rochat rappelle que la Commission restreinte SPR formera le noyau de la Commission intercantonale projetée, puisque le CC a déjà fait des démarches auprès des sociétés extérieures à la SPR et auprès des Départements de l'Instruction publique. Notre commission pourrait se composer d'une douzaine de personnes, mais notre délégation au sein de la Commission intercantonale ne s'élèvera qu'à quatre ou cinq représentants. John propose que l'on désigne pour commencer un représentant par société affiliée, de préférence parmi ceux qui ont déjà travaillé au rapport « Vers une école romande ». Ehinger propose plutôt deux représentants par société affiliée, une commission de huit membres ayant plus de poids. Accepté par l'assemblée.

IX. Approbation de deux adjonctions au nouveau statuts :

Art. 22 : L'Assemblée ordinaire des délégués se réunit une fois chaque année, en octobre, éventuellement en novembre.

Art. 32 : 3^e alinéa : L'Assemblée des délégués fixe la date d'entrée en fonction du Comité central.

Ces adjonctions sont acceptées sans discussion ni opposition.

X. Expo 64, Lausanne : Le président rappelle les faits. Les représentants des sociétés affiliées ont été réunis pour être orientés et, par eux, pour informer les sections. Il peut donc être bref aujourd'hui. Les travaux sont déjà très avancés, un catalogue général est déjà établi. Le problème qui est à résoudre est celui de savoir si les délégués acceptent l'affiliation au groupe constitué en Association des exposants. Les statuts avaient été soumis le 10 juillet à nos représentants (en allemand) à Lausanne et avaient été acceptés en principe, sous réserve d'approbation, aucune opposition ne s'étant manifesté au premier abord. La SPR avait été d'accord de participer aux frais et un versement a déjà été effectué. Par la suite et après examen plus approfondi, certaines marches arrières ont été effectuées, trois articles donnant lieu à controverse, en particulier notre qualité d'« exposant » et les clauses financières nous engageant bien au-delà de nos faibles moyens. Le CC fait, en conséquence, les propositions suivantes :

1. Continuer à assurer notre collaboration à l'Expo 64 ;
2. Acceptation de principe de l'assemblée ;
3. Donner compétence au Comité central de régler les questions de détail.

Ehinger demande que l'on précise les compétences financières dans le cadre des quatre versements de Fr. 1 000.— déjà prévus. *Perrot* répond en donnant l'assurance qu'en aucun cas cette somme ne sera dépassée. *Michel* demande quel intérêt notre association trouvera-t-elle dans l'Expo 64 ? *Perrot* répond que nous ne devons nous faire aucune illusion, que notre part est très restreinte. Mais nous pouvons faire des propositions pratiques et le président estime que notre volonté de collaboration ne devrait pas faire de doute.

La discussion est abondamment utilisée : *M. Rychner* lit et commente les lettres écrites par l'ASE, relevant les divers points qui ne peuvent être acceptés. *M. D' Egger* : la conférence des directeurs des DIP se réunira à Lausanne pour décider du financement du groupe à l'Expo. *Perrot* : si les DIP paient tout, ils s'arrogeront le droit de tout faire, comme au « Centre d'information ». *Rochat* : Il faut que nous participions par principe, pour garder à tout prix voix active. Il propose de ne pas passer au vote, mais de demander encore les garanties qui nous manquent et d'agir dans les limites des Fr. 4 000.— déjà prévus. *Haubrechts* : pourra-t-on obtenir une modification des statuts ? *Perrot* : probablement pas. *Michel* : la SPR est-elle engagée ? *Perrot* : non. Dans ce cas, il propose que le CC soit chargé de mettre au clair cette question de statuts et qu'il agisse dans la limite des Fr. 4 000.—. *Christe* propose de compléter la proposition Michel :

1. Adopter une déclaration de principe de collaboration ;
2. (Michel) Charger le CC de mettre au point la question des statuts avec les autres partenaires ;
3. Donner au CC compétence d'agir dans les limites financières prévues de Fr. 4 000.—.

C'est finalement ce que l'assemblée accepte sans opposition.

XI Propositions des sociétés affiliées : une proposition de la SPJ :

Dans le but de limiter les frais de délégation, on pourrait constituer l'Assemblée des délégués en désignant simplement deux représentants mandatés par société affiliée. Cette proposition est rejetée après une brève discussion : une telle Assemblée des délégués ne mériterait plus son nom, elle se confondrait avec le CC dont elle dépasserait à peine l'effectif, les mandats impératifs rendraient toutes discussions inutiles. Enfin, 1962, avec ses trois Assemblées des délégués qui ont évidemment entraîné certains frais, doit être considérée comme tout à fait exceptionnelle. Les nouveaux statuts étant maintenant adoptés et entrés en vigueur, il n'y aura donc à l'avenir, normalement, qu'une telle assemblée par année.

XII. Divers et imprévus :

Ch. Jeanprêtre, doyen probable de l'assemblée, à laquelle il assiste pour la dernière fois comme délégué, estime qu'il lui reste deux devoirs à remplir, avant de prendre congé de nous :

1. Remercier *Perrot* de la manière dont il a conduit les débats et tout son comité pour le gros travail accompli au service de la SPR.

2. Proposer que notre rédacteur démissionnaire *André Chabloz* soit nommé membre d'honneur de la SPR.

Le président *Perrot* accueille avec plaisir la proposition qui vient d'être faite ; le CC y avait pensé aussi, mais n'avait plus eu la possibilité matérielle de faire cette proposition dans les délais légaux. Mais l'assemblée est souveraine et le CC appuie de tous ses vœux la proposition *Jeanprêtre*.

André Chabloz est nommé membre d'honneur de la SPR, par acclamations.

Et c'est sur cette note éminemment sympathique que le président *Perrot* clôt l'assemblée en remerciant les délégués de leur patience et en les invitant tous à écouter ensuite l'exposé du D^r *Egger*, directeur du « Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation », de Genève, exposé que nous vous remettons en annexe à ce procès-verbal.

Bienne, le 18 avril 1963.

Au nom de l'Assemblée des délégués

Le président :

Ad. Perrot

Le secrétaire :

A. Paroz

Obtenir un meilleur compost, mais comment ?

Il ne suffit pas de mélanger de la farine, des œufs, du sucre et du beurre pour obtenir un biscuit. La façon de préparer le biscuit joue un rôle décisif en l'occurrence. Il en va de même pour le compost. Si l'on veut obtenir un bon compost, on veillera à tenir compte des points suivants :

- Les déchets du jardin doivent être immédiatement mis dans le cadre ou le silo à compost et humectés sitôt après.
- De temps à autre, il est recommandable d'ajouter un peu de tourbe, surtout si l'on composte des feuilles ou des déchets ligneux.
- On saupoudrera d'un produit de compostage éprouvé — tel que le Composto Lonza — chaque couche de déchets d'environ 10 cm.
- On brassera si possible une fois de fond en comble le tas après 5 à 6 mois.

On arrivera ainsi à obtenir un compost riche en humus durable et en humus nutritif tel qu'on n'en trouverait pas de meilleur pour maintenir le sol en état de fécondité. Le Composto Lonza contient en effet en sus des matières nutritives destinées à stimuler l'activité des bactéries assurant la décomposition des déchets, une quantité bien dosée de chaux permettant la formation de formes stables d'humus. Or, l'expérience prouve que les produits de compostage à effet acidifiant ne donnent pas les mêmes résultats.

L.

Cours pour dirigeants de petites bibliothèques

PROGRAMME

Organisateurs : Commission nationale suisse pour l'UNESCO en collaboration avec :

- l'Association suisse des bibliothécaires ;
- l'Union suisse pour l'enseignement professionnel ;
- la Fondation « Pro Juventute », service des loisirs.

Lieu : Lausanne, Ecole complémentaire professionnelle, rue de la Vigie 12.

Début du cours : lundi, 23 septembre 1963 à 10 h. du matin à l'E.C.P.

Clôture du cours : mercredi, 25 septembre 1963, à 18 h.

Direction : M. R. Bossy, président central de l'USEP.

Direction technique : M. D' Egger, directeur du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, Genève.

Taxe de cours : Fr. 25.—. Dans cette taxe sont compris : entretien, logement à Crêt-Bérard, transports durant le cours.

Alliance de sociétés féminines suisses

Assemblée annuelle des 18 et 19 mai 1963, à Interlaken

L'UIG-Dames avaient délégué à cette assemblée, M^{me} G. Mermilliod. Les sujets traités lors de ces journées nous touchant de très près, il nous paraît opportun de publier le compte rendu de notre collègue.

Malgré le temps maussade, les déléguées se pressaient nombreuses au Kursaal d'Interlaken, pour l'assemblée annuelle de l'Alliance. L'accueil chaleureux des groupements locaux compensa dans une large mesure la rigueur d'un printemps aigrelet.

Après les souhaits de bienvenue de la présidente M^{me} Rittmeyer, diverses questions qui préoccupent les milieux féminins ont été abordées.

M. Monnier, secrétaire général du Département vaudois de l'Instruction publique, fit un exposé intitulé : *Réforme scolaire et unification des programmes*.

Les réformes scolaires sont partout un sujet à l'ordre du jour. La remise en question de nombreux problèmes caractérise notre époque d'évolution rapide. Les programmes, les méthodes, les buts même de l'école sont reconsidérés à la lumière des données de la psychologie et de la sociologie.

La mission de l'école consistait autrefois à former pour un avenir qu'on prévoyait, à peu de chose près, semblable au nôtre. On préparait les enfants en vue de formes sociales appelées à se perpétuer. Actuellement cela n'est plus possible. Des facteurs d'ordre économique et social agissent impérativement sur l'école. L'avenir d'un pays dépend de la mise en œuvre du capital intellectuel. Aucun enfant suffisamment doué ne doit être empêché de poursuivre des études supérieures. Tout gaspillage intellectuel doit être évité. Les impératifs de l'économie rejoignent en matière de réforme scolaire ceux d'une démocratie toujours plus orientée vers la justice sociale. La psychologie expérimentale a montré la nécessité d'une orientation professionnelle et pédagogique. L'organisation traditionnelle du système scolaire était basée sur une pré-sélection qui amenait forcément un cloisonnement. L'orientation au contraire, apporte une continuité par des structures appropriées. On en est donc venu à créer un cycle d'observation et d'orientation, ou deuxième degré pour tous, appelé école unique, auquel bien des

pays se sont déjà ralliés, quoique de façon différente, selon leur conception de l'homme. Les uns mettent l'accent sur l'autonomie de la personne humaine, les autres tendent à faire de l'homme un instrument au service de la société. Dans les pays à vieille culture occidentale, l'autonomie de l'enseignement secondaire est indispensable pour la formation d'une élite. La structure de l'école, tout en tenant compte des besoins de l'économie doit éviter le dirigisme scolaire. Le problème est d'importance.

En Suisse, les cantons sont attachés à leur souveraineté cantonale. Cela est-il de mise alors que les problèmes se posent à l'échelle du pays tout entier ? Peut-on planifier dans un univers cloisonné ? Les départements de l'instruction publique des cantons romands envisagent des mesures collectives et on va vers une Ecole romande. Il est souhaitable qu'un mouvement analogue se dessine en Suisse alémanique.

Vacances

Le problème des vacances fut ensuite traité par M. W. Rickenbach, secrétaire de la Société suisse d'utilité publique, de Zurich.

Un besoin accru de vacances se fait sentir, dû aux conditions de travail (rythme accéléré, tension nerveuse plus grande) et aux conditions sociales (vacances payées) qui permettent à beaucoup de s'offrir un voyage ou un séjour. Les vacances horlogères coïncidant avec la fermeture annuelle des grosses entreprises provoquent un engorgement qui atteint son point culminant vers la fin juillet.

Un étalement, une meilleure répartition des vacances serait souhaitable. Autant que possible les célibataires et les couples sans enfants devraient choisir un autre moment pour leurs vacances et les grandes entreprises prévoir un étalement sur six semaines.

Du point de vue scolaire, les vacances ne sont pas réparties de façon uniforme en Suisse. Chaque canton a sa formule. Genève : 2 semaines en hiver, 2 semaines à Pâques, 9 semaines en été, total 13 semaines. D'autres cantons ont la répartition suivante :

Vacances de sport 2 semaines, vacances de printemps 2 1/2, vacances d'été 6 semaines, vacances d'automne 1 1/2, vacances d'hiver 1 1/2, total 13 1/2.

Il ressort de certaines enquêtes que les vacances plus fréquentes et moins longues sont plus favorables pour les écoliers qui, s'ils se fatiguent vite, récupèrent aussi plus rapidement. D'autre part, les longues vacances posent des problèmes aux mères de famille qui ne savent comment occuper leurs enfants. Ce problème est particulièrement aigu en ville et lorsque la mère travaille au dehors. Les colonies de vacances, les camps ne sauraient suffire. Bâle, Berne et Zurich ont déjà procédé à un échelonnement du début de juillet à fin août, pour leur six semaines, avec une rotation (début juillet à mi-août, fin juillet à fin août). L'essai s'est révélé satisfaisant.

Les délégués se sont ensuite réparties en trois groupes pour discuter les sujets suivants :

- I. Harmonisation des programmes scolaires ;
- II. Les vacances scolaires ;
- III. La famille et l'école.

Harmonisation des programmes scolaires

Difficile en Suisse, où, du fait de l'indépendance cantonale 25 systèmes ont cours. Il serait souhaitable que le passage du primaire au secondaire se fasse partout au même âge, que des branches telles que le latin, la

géométrie et l'algèbre commencent au même degré, afin de faciliter l'adaptation des enfants qui changent de canton, que le début de l'année scolaire soit uniformément fixé à l'automne.

On ne saurait trop conseiller aux parents qui changent de canton de se renseigner de façon approfondie sur les problèmes scolaires qui se poseront à leurs enfants, afin d'éviter tout retard de formation.

Vacances

Les vacances plus fréquentes et moins longues sont souhaitables. Unifier le début de l'année scolaire, placer les examens en mai, échelonner les vacances d'été, telles furent les conclusions auxquelles se rallièrent ce groupe de discussion.

Famille-école

L'entrée à l'école doit être mieux conseillée et contrôlée. Meilleur contrôle des devoirs à domicile de la part des parents, plus de contact entre maîtres et parents, surtout au niveau secondaire, où le système de l'enseignement donné par plusieurs maîtres ne favorise pas un jugement d'ensemble.

Une excursion en bateau sur le lac de Thoune mettait le point final aux assises de l'Alliance. Elle fut contrecarrée par le temps qui, de maussade, se mit à la pluie.

Malgré cet inconvénient mineur, c'est avec le plus vif plaisir que j'ai pris part à ces journées d'Interlaken, fort bien organisées par le groupe local des femmes bernoises.

G. Mermilliod

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Centenaire de la Croix-Rouge

Conférence mondiale d'éducateurs, Lausanne, 19-23 août 1963.

En relation avec le centenaire de la Croix-Rouge, une conférence mondiale d'éducateurs se tiendra à Lausanne, du 19 au 23 août 1963. Cette conférence, à laquelle les sociétés nationales de la Croix-Rouge de plus de trente pays enverront des délégués, se propose d'étudier le programme de la Croix-Rouge de la jeunesse à la lumière des tendances modernes de l'éducation et de renforcer la coopération des membres du corps enseignant à l'œuvre et aux objectifs de la Croix-Rouge dans le monde entier.

Les membres du corps enseignant vaudois sont cordialement invités à assister à la séance inaugurale et à la cérémonie de clôture, dont les programmes sont les suivants :

Lundi 19 août 1963 - 10 h. 45 - Aula de l'Université.

Séance inaugurale

Présidence et conférence : M. le conseiller d'Etat Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique du canton de Vaud.

Allocution de bienvenue : M. Frédéric Siordet, vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, président de la commission pour le Centenaire de la Croix-Rouge en Suisse ; M. Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge ; M. Marc Maison, vice-président de la Croix-Rouge suisse.

Lundi 19 août 1963 - 15 heures - Aula de l'Université.

Conférences inaugurales

Présidence : M. le conseiller d'Etat Pierre Oguey.

M. Goetz Fehr, docteur en philosophie, président du Comité consultatif de la Croix-Rouge, de la Jeunesse de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, parlera « des fondements et de l'évolution de la Croix-Rouge de la Jeunesse, en précisant les objectifs de la conférence ».

Mme Esther Lloyd Jones, docteur en philosophie, professeur à l'Université de Columbia, New-York, présidente du Comité consultatif de la Croix-Rouge américaine pour les collèges et universités, traitera « du rôle de la Croix-Rouge aujourd'hui et demain, pour répondre aux besoins de la société et particulièrement de la jeunesse ».

Vendredi 23 août 1963 - 15 h. 30 - Théâtre de Beaulieu.

Séance de clôture

Présidence : M. le conseiller d'Etat Pierre Oguey.

Conclusions des trois journées de travail.

Thème 1 : La contribution de la Croix-Rouge à l'éducation humanitaire de la jeunesse.

Thème 2 : Responsabilités de la Croix-Rouge dans le domaine de la protection de la santé et de la vie.

Thème 3 : L'éducation de la jeunesse dans l'esprit du service volontaire.

Conférence : « La Croix-Rouge de la jeunesse dans la perspective universelle », par M. Charles-André Schussel, directeur du Bureau de la Croix-Rouge de la jeunesse de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

Nouveaux comités

a) Section de Lausanne ;

b) Association des maîtresses de travaux à l'aiguille.

Bon travail aux deux nouveaux comités et merci à ceux qui se retirent, tout particulièrement à Madame Kohli, présidente des Maîtresses ménagères, et à G. Henry, président de la section de Lausanne (réd.).

Section de Lausanne

Lors de son assemblée de printemps, la section de Lausanne de la SPV a renouvelé son comité dont voici la composition actuelle :

Président : Jean-Pierre Pochon, Lausanne ; vice-président : Eric Schober, Pully ; secrétaire : Mme Marie Louise Séchaud, Lausanne ; caissière : Mlle Albine Gilabert, Le Mont ; membres adjoints : Mlle Anne-Marie Fauquex, Lausanne ; Mlle Georgette Pinget, Renens ; M. Pierre Simon, Prilly.

Le fichier est tenu par le vice-président.

Le nouveau comité de l'Association des maîtresses de travaux à l'aiguille, lors de son assemblée du 25 juin 1963, s'est composé comme suit :

Présidente : Mlle M. Rieben, Lausanne ; vice-présidente : Mme S. Noll, Ecublens ; secrétaire : Mlle E. Davet, Morges ; caissière : Mlle E. Lipcan, St-Prex ; suppléante : Mme M. Vonnez, Le Mont s/Lausanne.

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire de printemps des maîtres des classes supérieures vaudoises a eu lieu samedi après-midi 22 juin en l'auditoire de sciences de

l'Ecole normale, salle très bien rénoverée et mise aimablement à disposition par la direction de cet établissement.

La partie culturelle de cette réunion, consacrée à une conférence de M. P. Lerch, Docteur en Sciences, avait attiré à Lausanne une cinquantaine de collègues venant des diverses régions de notre canton. Introduisant le conférencier, M. Francis Rastorfer, président, salua la présence de M. J. Zeissig, directeur de l'Ecole normale.

L'orateur présenta avec maîtrise et clarté un sujet combien actuel, mais trop délaissé dans l'enseignement traditionnel : « L'utilisation des radio-isotopes dans l'industrie ». Après un rappel nécessaire des éléments constituant la matière, et particulièrement de l'atome, de son noyau et des particules qui le composent (protons, électrons, neutrons, mésons), le distingué physicien définit trois types d'instabilité atomique qui, sous le nom de radio-activité, sont utiles dans divers domaines de l'industrie. Citons, par exemple, une façon de dater les très anciens documents égyptiens sur feuilles de papyrus grâce aux radio-isotopes du carbone ; ou bien la méthode très sensible des indicateurs radio-actifs, dite des traceurs, utilisée en médecine, dans l'industrie et lors de la recherche en science pure. Parfois l'on peut aussi utiliser l'action même de la radio-activité dans la matière, par ionisation : cela permet par exemple de décharger un métier à tisser de l'électricité statique accumulée par le frottement des fils textiles entre eux. Il est encore possible d'obtenir nombre d'applications chimiques (polymérisation des plastiques), biologiques (stérilisation des objets à pansement) et agricoles (arrêt de la germination des tubercules de pommes de terre conservés en cave). En conclusion, l'orateur marqua nettement la limite de ce qu'il avait pu exposer en comparaison de tout ce qui a déjà été trouvé et inventorié dans ce domaine depuis vingt ans surtout. Les applaudissements nourris qui conclurent cette conférence démontrèrent tout l'intérêt et l'enrichissement que chacun avait retiré de cette heure.

En première partie de cette assemblée, il avait été délibéré de l'adaptation du Plan d'études aux circonstances actuelles.

M.M.

Association des maîtres des classes supérieures

Vacances

Durant les vacances d'été, et en l'absence du président, prière de faire parvenir toute correspondance au secrétaire, M. Matthey, à Genolier. Le prévenir de tout ce qui pourrait intéresser l'association.

Procès-verbal du VII^e Congrès annuel de la Société pédagogique vaudoise

Lausanne, le 26 janvier 1963.

Salle du cinéma Capitole.

A 8 h. 55, le président de l'assemblée, Louis Vivian ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun. En hommage à MM. René Morax et Edmond Viret, décédés, l'assistance entonne la première strophe de la « Chanson d'Aliénor ».

Le président salue ensuite les invités : MM. P. Oguey, conseiller d'Etat, E. Cavin, chef de service, M. Monnier, secrétaire général du Département, G. Jacottet et P. Vuillemin, municipaux, G. Chevallaz, membre d'honneur de la SPV et ancien directeur de l'EN, A. Veillon, président de la SPR, les présidentes et présidents des

sociétés amies, les membres honoraires et les représentants de la presse.

Puis, il donne lecture de la liste des 43 membres décédés, dont 9 en pleine activité. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

L'assemblée prend connaissance d'un appel de M. Barbey, président du mouvement « Vacances des Jeunes ». Il demande à nos autorités et aux éducateurs de prendre conscience de la nécessité d'une action efficace et constructive et d'aider cette œuvre sociale.

Assemblée de la Société coopérative de la Caisse de secours et d'invalidité

L'ordre du jour a été publié dans l'« Educateur » du 20 décembre 1962. Il est adopté après lecture.

1. — Procès-verbal : il a paru dans l'« Educateur » du 10 août 1962. La lecture n'en est pas demandée. Il est adopté.

2. — Rapport du Conseil d'administration : il a paru dans l'« Educateur » du 18 janvier 1963.

Sur proposition de R. Pasche et avec l'assentiment du conseil d'administration, la phrase : « Un léger assouplissement du contrôle des prix ne serait pas pour nous déplaire » est supprimée. Le rapport est admis.

3. — Rapport des vérificateurs des comptes : il est adopté après lecture des conclusions de ce rapport. Le caissier est remercié pour la tenue des comptes qui bouclent par un bénéfice de 2432 fr. 36 ; les secours accordés se montent à 9378 fr. 95.

4. — Budget et cotisations : le budget met à la disposition du conseil d'administration la somme de Fr. 12 400.—, la cotisation étant maintenue à Fr. 5.— par membre actif.

5. — Propositions individuelles et des sections : Aucune.

6. — Election statutaire du bureau de l'assemblée : reporté au point 8 de la deuxième partie du congrès.

7. — Election d'un membre du conseil d'administration : reporté au point 9 de la deuxième partie de l'assemblée.

L'assemblée générale de la Caisse de secours et d'invalidité de la SPV prend fin à 9 h. 15.

En lieu et place d'une « récréation » entre les deux assemblées, la parole est donnée à M. Chevallaz, membre d'honneur de la SPV. Il apporte avec son éloquence habituelle, un message d'encouragement, de joie et d'enthousiasme. Il souhaite que nous puissions faire nôtre cette citation : « Je maintiens que je suis arrivé à l'âge mûr sans être blasé ». De très vifs applaudissements prouvent à M. Chevallaz l'amitié que lui témoigne la SPV.

II. Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

L'ordre du jour a été publié dans l'« Educateur » du 20 décembre 1962. La lecture n'en est pas demandée. Il est accepté.

1. — Procès-verbal : il a paru dans l'« Educateur » du 10 août 1962. La lecture n'en est pas demandée. Il est adopté.

2. — Rapport des vérificateurs des comptes : les comptes 1962 bouclent avec un léger bénéfice de Fr. 375.54. Le rapport est accepté à l'unanimité avec les remerciements d'usage au caissier et au Comité central.

3. — Budget et cotisations : les cotisations pour 1963 sont fixées à Fr. 60.— pour les membres actifs et Fr. 12.— pour les membres auxiliaires. Répartition de la cotisation :

Fédération	2.50
Assurances	2.50

Subside à la Centrale de documentation, subventions diverses et palmes	1.50
Caisse de secours	5.—
SPR	22.—
SPV le reste, soit	26.50

Recettes totales : Fr. 116 600.—, dépenses : Fr. 116 100.—.
Le budget est adopté sans opposition.

4 — Discussion du rapport du Comité central : Réforme de structure de l'école vaudoise : le président de la SPV G. Ehinger, précise que seuls les points 1 et 2 dudit rapport ont été discutés, que les points 3 et 4 ont été publiés dans l'« Educateur » à titre d'information et qu'ils seront encore examinés avant la fin des travaux de la commission extra-parlementaire.

En ce qui concerne la pénurie, F. Petit souligne l'importance de cette question : nous devons chercher à redonner à notre profession le crédit qui lui manque et, d'autre part, il suggère au service de l'enseignement primaire la modification de la formule trop sèche de convocation d'un maître à son poste (exemple à suivre : la formule parallèle de l'enseignement secondaire).

Concernant la revalorisation des salaires : R. Pasche constate que les maîtres spéciaux passant à l'enseignement secondaire accèdent de la classe 10 à la classe 7 de l'échelle de classification des salaires. Il demande que soit fait un effort particulier pour obtenir en faveur des maîtres qui restent à l'enseignement primaire un étalement de 3 classes de ladite échelle.

Dans ce même ordre d'idées, J. Jaccard signale les cas nombreux de collègues appelés à l'enseignement professionnel. Ces derniers, après un cours d'une année, passent en classe 6. Il demande aussi que des mesures soient prises pour retenir ces maîtres dans l'enseignement primaire et la mesure la plus efficace serait une amélioration de l'échelle de classification.

G. Ehinger répond que ces cas ne lui sont pas inconnus et qu'ils constituent une preuve de plus de la nécessité de l'amélioration de nos salaires.

Les points du rapport Caisse de pensions et formation accélérée ne donnent lieu à aucune discussion.

Au chapitre des activités pédagogiques, J. J. Desponds exprime son regret du nombre trop restreint de questionnaires revenus au Comité central.

Le rapport du Comité central est adopté à l'unanimité compte tenu de la réserve concernant les points 3 et 4 du chapitre réforme de structure de l'école vaudoise.

Exposition nationale 1964

J.-J. Vittoz expose les projets du groupe 02, « L'art de vivre », quant à la présentation des questions relatives à l'enseignement. Ce projet est encore au stade des idées générales ; cependant, le corps enseignant sera prochainement renseigné par les colonnes de l'« Educateur ».

Quelques collègues s'inquiètent du peu d'avance de cette étude.

5. — Distribution des diplômes aux membres honoraires : L. Vivian adresse ses vœux et remerciements aux collègues qui quittent l'enseignement et l'on procède à la distribution de 24 diplômes pour 35 ans d'activité et de 6 diplômes pour 15 années et plus passées à l'enseignement primaire.

Allocution de M. le conseiller d'Etat P. Oguey : parue intégralement dans l'« Educateur » du 1er février 1963.

6. — Message du Comité central de la SPR : A. Veillon président, fait part des préoccupations de la SPR. L'école romande est une nécessité. Il est indéniable que l'harmonisation des structures cantonales ne se fera pas sans difficulté. Cependant, nos autorités sont conscientes de ce problème et nous devons aussi y croire.

7. — Propositions individuelles et des sections : M. Câchemaille donne lecture d'une lettre qu'il désire que la SPV adresse à la Société de radiodiffusion et télévision :

*A la Société de radiodiffusion et télévision,
BERNE*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'assemblée générale de la SPV, réunissant à Lausanne 1200 instituteurs et institutrices, vous prie instamment de protéger la génération montante dans sa santé et son équilibre nerveux, en excluant de la réclame télévisée la publicité en faveur de l'alcool (sous toutes ses formes), du tabac et des remèdes tranquillisants.

Veuillez agréer...

A l'unanimité, l'assemblée approuve ce message.

8. — Election statutaire du bureau de l'assemblée : Louis Vivian, Georges Ludi et Rémi Renaud étant démissionnaires, les membres suivants sont élus à l'unanimité : Andrée Blanc, Payerne ; Rosine Meylan, Nyon ; André Schertenlieb, Prilly.

G. Ehinger remercie les trois membres sortants.

9. — Election d'un membre du Comité central : André Rochat, Premier, arrive au terme de son mandat au CC. Il deviendra secrétaire permanent de la société. L. Vivian remercie le caissier et accueille le secrétaire qui, de Premier... devint le cinquième d'une équipe et sera dorénavant le second du Comité central. Merci encore au caissier et bonne chance au secrétaire permanent.

La section de Nyon propose Pierre Besson, Duillier, comme nouveau membre du CC. Il est élu par acclamations.

Enfin, L. Vivian invite les collègues à se rendre nombreux à 15 heures à l'aula du collège secondaire de Béthusy pour y entendre une conférence de M. Goetschin : « L'évolution économique du monde actuel et la formation des cadres ».

L'assemblée générale prend fin à 10 h. 45.

Au nom du bureau de l'assemblée :

Le président : Le secrétaire :
L. Vivian. J. Bérard.

NEUCHÂTEL

Comité central

Séance du 27 juin 1963 à Corcelles. Présidence : M. Marcel Jaquet. Procès-verbal très complet lu par son auteur, Mlle Luscher, et adopté.

Correspondance : Une lettre de remerciements a été adressée à M. G. Willemin pour la magnifique réussite

du séminaire de Chexbres qu'il a présidé en maître.

La lettre de protestation attendue de la section du Val-de-Travers, concernant les manifestations militaires auxquelles furent conviés les élèves de certains villages, nous est parvenue. Le Comité central est unanimement d'accord pour réprover aussi cette invitation. Une lettre sera envoyée au Département de l'ins-

truction publique pour l'en informer. Par ailleurs, nous jugeons inopportun d'utiliser la presse au sujet de cette affaire qui paraît périmée.

Rapports de nos délégués sont entendus de :

- la dernière séance du Comité romand ;
- de la CIPER où nous avons deux représentants, MM. Daniel Reichenbach et Marcel Jaquet. M. C. Grandjean y est délégué par la SPR et la préside, tandis que M. Reichenbach est à la tête de la sous-commission des programmes ;
- la commission pédagogique qui sera convoquée incessamment. M. Paul Grandjean remplacera M. Serge Bouquet comme représentant du Comité central avec Mlle Luscher ;
- la caisse de remplacement qui boucle par un boni de Fr. 16 000.— et dont le capital se monte à Fr. 274 000.—. On estime qu'il faudrait arriver à la suppression du remboursement des deux francs par jour de maladie, et en tout cas dès la 3^e ou la 4^e semaine de remplacement ;
- de la caisse de pensions. Des renseignements nous sont demandés par le juriste genevois chargé d'établir l'avis de droit sur l'art. 23.

Exposition de 1964. Un concours scolaire sera organisé à l'occasion de l'Exposition nationale. Le jury se composera de MM. Jean Marti, inspecteur, Numa Evard, M. Mouchet, directeurs d'écoles. Les trois associations du corps enseignant doivent désigner chacune un de leurs membres. M. Chs-E. Guyot représentera la SPN — VPOD.

Caisse de maladie. Une circulaire a été envoyée aux trois compagnies qui nous avaient présenté des propositions d'assurance pour leur demander un nouveau

projet fondé sur des prestations uniformes. Une assemblée des délégués sera convoquée le jeudi 26 septembre prochain pour l'examen de leurs offres. A titre d'information et de comparaison, nous demanderons les tarifs de la Mutuelle Vaudoise.

La constitution d'une *commission financière*, chargée de se préoccuper de tout ce qui touche à nos intérêts matériels, est envisagée. Le fonds de retraite et l'augmentation des traitements en rapport avec celle de l'indice du coût de la vie seront les premiers objets de son travail.

Divers. En septembre, M. Benjamin Jost présentera le rapport qu'il avait été prié d'établir sur l'introduction de la semaine de cinq jours dans nos écoles. Son étude découlera de l'enquête qu'il a menée récemment auprès de nos collègues.

A l'occasion de la prochaine « Trisannuelle » (1965), il est suggéré d'ouvrir un concours de composition musicale. Il s'agirait d'une œuvre d'une certaine envergure qui serait exécutée par les élèves et pourrait remplacer la conférence traditionnelle. Cette idée originale est sérieusement retenue.

Nos collègues, MM. Daniel Reichenbach et Georges Mayer, ont mis sur pied un ouvrage important, composé de centres d'intérêt en application du vocabulaire Pirenne, qui sortira de presse prochainement. C'est le fruit de plusieurs années de travail intense, conduit avec logique et intelligence. Nous ne saurions assez en recommander l'acquisition à tous les collègues.

Quant à la formation des maîtres secondaires, chacun est d'avis que les exigences actuelles se révèlent si considérables qu'elles sont de nature à décourager les plus zélés. Il semble bien qu'une nouvelle formule s'imposera.

W. G.

JURA BERNOIS JURA BERNOIS

Le comité central S.P.J. élargi traite de la multiplicité des voies d'accès au brevet et de l'art. 4

On se souvient que l'assemblée préalable du 11 mai dernier, tenue à Moutier, s'était inquiétée de la multiplicité des voies d'accès au diplôme et de l'usage fait de l'article 4 du règlement des examens du brevet. Après avoir voté une résolution — qui a été publiée ici en date du 1er juin — à l'intention de l'assemblée des délégués SIB, elle avait chargé la SPJ d'intervenir dans ce domaine.

Les organes directeurs de notre association, plutôt que d'alerter l'ensemble du corps enseignant, ont jugé plus à propos de confier l'examen de la question au Comité central élargi. Il a donc été fait appel à Messieurs les inspecteurs, aux présidents des sections, aux membres jurassiens du comité cantonal SIB, en tout une vingtaine de personnes convoquées à Moutier le mercredi 26 juin.

Malheureusement, les empêchements furent nombreux et c'est à dix que le débat s'est déroulé.

Messieurs les inspecteurs ont rappelé les trois genres de formation du corps enseignant primaire : 1. par les écoles normales ; 2. par les cours accélérés ; 3. par certaines conditions à remplir selon l'article 4 du règlement du brevet, pour les candidats qui n'ont pas passé par une école normale, celle-ci n'étant pas obligatoire. L'inquiétude dont on fait état, c'est bien plutôt chez les inspecteurs qu'elle se manifeste. Il y a un impératif auquel on ne peut se soustraire : ne pas laisser une

classe sans titulaire. Il a donc fallu avoir recours à des personnes sans formation pédagogique complète. Ces gens ont 4 semestres à accomplir tout en se préparant à affronter finalement l'examen de diplôme. Il est faux de prétendre que l'on se montre « coulant » dans le Jura. Il n'y a pas de « petite porte » chez nous et l'on ignore ici les « deux poids et deux mesures ». Les candidats de la 3^e possibilité doivent remplir toutes les conditions. Une grande partie du temps des inspecteurs s'en va à suivre, à conseiller ces candidats, car la situation actuelle ne permet pas de leur donner un maître.

L'abondante discussion a fait ressortir qu'une appréhension peut se justifier car il y a peu de professions comme l'enseignement qui permettent d'accéder à un brevet de façons tellement différentes. On peut croire à la vocation tardive et cette porte doit être laissée ouverte. Il ne faut pas oublier qu'un apprentissage a déjà été fait, quand on a 20 ans, et que des sacrifices ont été consentis chez les candidats spéciaux. Les enseignants ont cependant à prendre position d'une manière beaucoup plus nette en cette question de formation. Une impression règne que des facilités seraient accordées, facilités peut-être inhérentes aux temps spéciaux actuels. Un certain malaise est à considérer dans toute cette question, malaise que les explications fournies aujourd'hui pourront grandement dissiper. Il est fait remarquer que Messieurs les inspecteurs fonctionnent en qualité de conseillers pédagogiques et qu'ils poussent aux admissions aux écoles normales. Celles-ci ne fournissent pas suffisamment d'enseignants ; on verra l'automne prochain quelque 30 classes sans titu-

lares. On estime encore l'examen d'entrée trop difficile à Porrentruy et l'on a peine à comprendre qu'un candidat reconnu inapte pour les études d'instituteur puisse devenir maître secondaire grâce à l'école cantonale. Il y a de plus disproportion entre l'effort demandé à l'école normale et la préparation des candidats spéciaux. L'examen d'admission, à l'heure actuelle, n'est qu'un examen de connaissances et cela est insuffisant. Il devrait être complété par un rapport avec questionnaire et nombre de points qui interviendrait avec les résultats obtenus dans les différentes branches. On relève encore combien il est heureux de voir s'ouvrir une Ecole normale à Bienne ; il y aura moins de frais pour les parents et le recrutement sera facilité. On suggère encore de voir la SPJ constituer une commission d'étude qui proposerait les réformes nécessaires, notamment en ce qui concerne les entrées aux écoles normales.

Les délibérations ont permis de constater qu'il n'est pas dans l'idée des opinants de considérer des instituteurs de 2e zone et que toute confiance reste acquise à la commission du brevet.

Le débat qui a duré trois heures s'est terminé par le vote des conclusions suivantes :

- L'assemblée du Comité central SPJ élargi admet :
- a) qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la résolution votée par les délégués SIB ;
 - b) qu'elle a été largement orientée et de ce fait tranquillisée, malgré la situation exceptionnelle du moment ;
 - c) que l'article 4 a été légalement utilisé en fonction également de cette situation exceptionnelle.

Comité central SPJ : *Haegeli, président.*

Session biblique les 5 et 6 septembre 1963

Sur le désir exprimé par les nombreux membres du corps enseignant participant au cours biblique de l'hiver dernier, une session biblique est organisée les 5 et 6 septembre prochain à la Maison St-Georges à Delémont.

Voici les conférences données par deux spécialistes en la matière, le R. P. Barthélémy, O. P., professeur d'exégèse à l'Université de Fribourg, et M. l'abbé Mamie, professeur d'exégèse au grand séminaire de Fribourg.

Le but précis de ces journées est d'aider la formation du corps enseignant en vue de guider les enfants jusqu'à l'utilisation profitable de la Bible à l'âge adulte.

Première journée :

9 h. à 10 h., principe de pédagogie biblique (R. P. Barthélémy) ; 10 h. 30 à 11 h. 30, travail dirigé sur le thème « Dieu pédagogue » ; 14 h. 30 à 15 h. 30, réponses aux questions (peuvent s'envoyer à l'avance) ; 16 h. à 17 h., chronologie de l'Histoire sainte en rapport avec l'Histoire profane (abbé Mamie) ; 17 h. 30, messe ; 20 h., projections sur la conquête de la Terre sainte (abbé Mamie).

Deuxième journée :

9 h. à 10 h., bibliothèque des livres inspirés (abbé Mamie) ; 10 h. 30 à 11 h. 30, travail dirigé sur les personnages de l'Ancien Testament, images de ceux du Nouveau (R. P. Barthélémy) ; 14 h. 30 à 15 h. 30, méthode d'enseignement biblique aux enfants (R. P. Barthélémy) ; 16 h. à 17 h., réponses aux questions et clôture de la session.

Cette session, fortement encouragée par MM. les inspecteurs scolaires, Berberat, Joset et Pétermann, et ré-

clamée avec insistance par le corps enseignant, est un heureux moyen de perfectionnement à ne pas manquer.

Que ceux qui ont classe à cette période veuillent bien prendre contact avec leur commission scolaire pour obtenir les congés nécessaires.

Conférences et pension à la Maison St-Georges. Sur demande, possibilité de logement au Centre de St-François. Prix d'inscription Fr. 12.— à payer lors des cours. Délai d'inscription : 25 août, au secrétariat des cours bibliques, 31, rue des Martins, Delémont.

Concours de projets pour la construction d'une nouvelle Ecole normale d'instituteurs, à Porrentruy

Le jury du concours de projets pour la construction d'une nouvelle Ecole normale, présidée par M. Billeter, architecte, Neuchâtel, a siégé les 24, 25 et 26 juin afin de prendre connaissance des quinze projets qui lui étaient soumis.

Selon le règlement du concours, il pouvait attribuer un prix aux auteurs des six travaux jugés les meilleurs.

Le premier prix a été attribué à MM. A. Prahier et R. Portmann, architectes, Delémont ; le jury propose aux maîtres de l'ouvrage de les charger du mandat d'exécution. Les autres lauréats sont MM. Maggioli et Schaer, architectes, Saint-Imier ; Alban Gerster, architecte, Laufon ; Hohl-Bachmann, architecte, Bienne ; Raymond Lador, architecte, La Neuveville ; Marcel Eshmann, architecte, Moutier.

Les travaux des participants ont été exposés à Porrentruy, du 9 au 18 juillet.

En passant...

Les vacances des grands

Quand ils étaient petits, les vacances revenaient trop souvent et duraient trop longtemps. Les écoliers en liberté s'attardaient au lit le matin et la besogne ménagère n'avancait guère. On ne savait pas où les prendre à l'heure des repas et ils avaient le soir, une excellente excuse pour ne pas se coucher de bonne heure.

Maintenant qu'ils sont grands, bien des choses ont changé. Car ils ont quitté le vieux nid et les vacances les y ramènent. Pour un temps, les chambres froides et désertes ont retrouvé un peu de chaleur, de vie et de désordre.

A table, les grands enfants se conduisent comme des pensionnaires stylés. Ils se lavent les mains avant les repas et plient leur serviette après le dessert. Ils ne se servent que lorsqu'ils y sont invités. Et les parents regardent un peu ahuris ces enfants, naguère mal élevés (du moins, on a eu l'amabilité de le leur dire quelquefois), et qui ressemblent presque à des gens comme il faut.

Puis, des jours passent. Dans l'atmosphère familiale, les habitudes reprennent, les bonnes et les mauvaises. On se resouvient qu'on a une maman pour comprendre (et pour pardonner ce qu'elle ne comprend pas) et on lui laisse le plaisir de s'occuper des chambres et des chaussures. L'armoire de la cuisine et le garde-manger ont de fréquentes visites. Il n'y a pas d'heure pour les tartines et on croit aisément que c'est un plaisir de bas âge.

Quand sonne l'heure de la rentrée, les grands s'en retournent vers leur destinée. Ils ont intensément goûté au foyer qui, plus tard, leur réservera d'autres joies, mais qui est, pour le moment, « le seul endroit du monde où l'on ose ouvrir toutes grandes les portes et se servir ».

M. Matter.

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krieg

RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 **LAUSANNE** Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux:
Instituteurs - Etudiants - Ecoliers

Auderset & Dubois



Agence de voyages et transports routiers — Lignes internationales par cars de luxe

GENÈVE / BARCELONE
GENÈVE / NICE
GENÈVE / LA BAULE

GENÈVE / TURIN
GENÈVE / CALAIS
GENÈVE / VENISE

BILLETS : AIR — FER — MER

Télex 22492 — 16, place Cornavin, Genève — Téléphone 32 60 00



Abereg-Steiener & Cie S.A.

Fliegerweg 10, Berne 14

La maison de confiance pour la confection
de vos

CLICHÉS

Duplicatas - Galvanos - Stéréos - Photolithos

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Vient de paraître: aux Editions Fœtisch Frères S. A.,
Lausanne

AU DIAPASON



recueil de 100 chœurs mixtes « a capella »
publié en collaboration avec la Société Cantonale des
Chanteurs Vaudois